COMMUNE DE LA CHAPELLE

73660 LA CHAPELLE

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 5 JUIN 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

MEMBRES PRESENTS : Mmes REFFET Martine, DALLA-COSTA Josette, NOYEL Marie-Geneviève, Mrs COSTEL Charles, GOYET Adrien, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël.
Mme MAURICE Michèle donne procuration à Mme DALLA-COSTA Josette.

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

- *PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 Mars 2025 : approuvé à l'unanimité*

- **AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX COLLECTIVE :**

  Projet d'aménagement aux abords du terrain de sport comprenant des équipements de loisirs, un bâtiment WC et des places de parking.
  Coût prévisionnel : 35 968.42 € HT.

  - Demande de subvention au Département au titre du FDEC :

  < *Délibération approuvée à l'unanimité*

  - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

  < *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE :**

  Suppression poste vacant suite départ en retraite.

  < *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **SUBVENTION AU SOU DES ECOLES LA CHAPELLE LES CHAVANNES :**

  Participation aux frais de transport de la sortie scolaire du RPI : 300 €

  < *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL**

  - DF c/ 681/042 = - 5000 €
  - RF c/ 7088 = - 5000 €

  < *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL**

  - RI c/ 21531-041 = + 4380 €
  - DI c/ 21538-041 = + 4380 €

  < Délibération approuvée à l'unanimité

Questions diverses :

- *Bâtiment des anciennes douches : démolition partielle pour sécuriser les abords et la cour de l'école,*

- *Revalorisation régime indemnitaire des agents communaux,*

- *Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation consentie par le conseil municipal et relative à l'engagement de dépenses (article L 2122-22 du CGCT)*

  - *Centrale hydroélectrique : rebobinage de la génératrice (Devis de Bobinage 73 d'un montant de 18 277.20 € TTC) ; mise en place sondes de températures (devis d'EREMA d'un montant de 1740 € TTC)*
  - *Entretien des renvois d'eau sur routes forestières de Locasset et Trachaut (devis ONF d'un montant de 2 606.41 € TTC).*
  - *Rénovation bâtiment scolaire : prestations géotechniques (devis 2 Savoie Géotechnique d'un montant de 6 379.80 € TTC), bureau de contrôle (devis SOCOTEC d'un montant de 9 240 € TTC).*

Vu la présente liste des délibérations du Conseil Municipal pour être affichée à la porte de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune en date du 12 Juin 2025.

Fait à La Chapelle, le 6 Juin 2025

Le Maire,
COSTEL Charles

MAIRIE DE LA CHAPELLE (73)